

|| par || N.-E. Dionne || Lévis || Pierre-  
Georges Roy, éditeur || 1900 ||. 93 pp. in-16.

Le chapitre II de la seconde partie [pp. 59 à 64] est consacré à l'abbé Mailloux, curé de Sainte-Anne et apôtre de la tempérance. "Le 2 juillet mil huit cent quarante-sept, fut établie en cette paroisse [Sainte-Anne], par le révérend M. Quertier, curé de Saint-Denis, la tempérance totale sous le titre de Société de la Croix. Les MM. marchands de la paroisse s'engagèrent par compromis à ne plus vendre de boisson, que pour cas de nécessité urgente, ou de maladie. Quatre cent vingt-deux chefs de famille prirent alors des croix. Cette belle et touchante société a été fondée à la fin des exercices solennels du jubilé." [Al. Mailloux, ptre.] Cité au pied de la page 61.

[1900]

**114.** 63 Victoria || chap. 12 || Loi refondant et amendant la loi des licences de Québec ||. [Sanctionnée le 23 mars 1900]. Pag. de 1 à 114 [47 à 160 dans les Statuts]. In-8 royal. Québec, 1900.

Troisième refonte de la Loi des licences de Québec. Cette fois elle a été divisée en trois parties: 1<sup>o</sup> Licences concernant les liqueurs enivrantes. 2<sup>o</sup> Autres licences. 3<sup>o</sup> Dispositions spéciales concernant les devoirs et privilèges des percepteurs du revenu de la province, et l'administration de cette loi. Cette division subsistera désormais.

[1900]

**115.** 63 Victoria || Chap 12 || An Act to con-